



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22319
2 mars 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**COMMUNIQUE OFFICIEL DU CONSEIL DE SECURITE SUR LA REPRISE
DE SA 2977e SEANCE (PRIVEE)**

Tenue à huis clos dans la salle du Conseil de sécurité, au Siège, les
jeudi 14 février 1991 à 15 h 30, vendredi 15 février 1991 à 15 h 30,
samedi 16 février 1991 à 11 heures, samedi 23 février 1991 à 10 h 30,
lundi 25 février 1991 à 11 heures et samedi 2 mars 1991 à 18 heures

A la reprise de sa 2977e séance, tenue à huis clos les 14, 15, 16, 23 et
25 février et 2 mars 1991, le Conseil de sécurité a poursuivi l'examen de la
question intitulée "La situation entre l'Iraq et le Koweït".

Le 14 février 1991, le Président, agissant avec l'assentiment du Conseil, a
convié les représentants des pays ci-après, sur leur demande, à participer à la
discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la
Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil : Afrique
du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bangladesh, Brésil,
Brunéi Darussalam, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Danemark,
Egypte, Emirats arabes unis, Espagne, Finlande, Grèce, Honduras, Hongrie,
Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie,
Japon, Koweït, Liechtenstein, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Myanmar, Norvège,
Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar,
République arabe syrienne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Sénégal,
Singapour, Soudan, Suède, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Turquie, Uruguay, Venezuela
et Yougoslavie.

En réponse aux demandes datées du 13 février 1991 que lui avaient adressées le
Représentant permanent de l'Egypte auprès de l'Organisation des Nations Unies, en
sa qualité de Président en exercice du Groupe islamique à l'ONU (S/22220), et le
Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation (S/22221),
respectivement, le Président, agissant avec l'assentiment du Conseil, a adressé à
M. Engin Ansay, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique
auprès de l'Organisation des Nations Unies, et à Mme Arlette Laurent, Chargée
d'affaires de la délégation de la Commission des communautés européennes, des
invitations formulées en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du
Conseil.

Les représentants du Koweït, des Etats-Unis d'Amérique, du Yémen, de Cuba, du Zaïre et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont fait des déclarations. Le Président a fait une déclaration. Les représentants de l'Arabie saoudite, du Qatar, de l'Iraq, de la Chine, de la Roumanie, de l'Autriche, de l'Equateur, de la Belgique et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont fait des déclarations.

Le 15 février, les représentants de l'Inde, de la France, de Cuba, du Japon, du Canada, de l'Italie, de l'Australie, du Chili, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Malaisie, de la Yougoslavie, des Etats-Unis d'Amérique, de la République islamique d'Iran et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont fait des déclarations.

Le 16 février, les représentants du Pakistan, du Soudan, du Mexique, de la Turquie, de la Suède, de l'Arabie saoudite, du Koweït, de l'Iraq, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de l'Autriche ont fait des déclarations. Le représentant de Chypre a fait une déclaration. Les représentants des Etats-Unis d'Amérique et du Yémen et le Président, parlant en sa qualité de représentant du Zimbabwe, ont fait des déclarations.

Le 23 février, les représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, des Etats-Unis d'Amérique, de la Chine, de l'Inde, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Autriche, de Cuba, de la France, de la Belgique, de l'Equateur, du Yémen et de la Roumanie ont fait des déclarations. Le Secrétaire général a fait une déclaration. Les représentants du Koweït, de l'Egypte, du Zaïre et de l'Iraq ont fait des déclarations.

Le 25 février, les représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, du Yémen, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Inde, du Koweït, de l'Iraq, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Chine, du Zaïre, de Cuba et de la Belgique ont fait des déclarations.

Le 2 mars, le Président a fait une déclaration.
